**[53:A:2]**

 **Ordonnance énonçant des directives au sujet de**

 **l'avis d'instance**

**REMARQUE :** Le paragraphe 38.07(1) prévoit que, en cas de doute de la part du requérant concernant l'obligation de signifier l'avis de requête à une autre personne, il peut demander des directives à un juge par voie de motion sans préavis. La requête fondée sur l'article 61 de la *Loi sur les actes translatifs de propriété* doit être présentée par voie de motion parce que le tribunal n'est compétent pour rendre une ordonnance que si toutes les personnes intéressées reçoivent l'avis de requête.

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 ORDONNANCE

 LA PRÉSENTE MOTION, présentée par la requérante sans préavis en vue d'obtenir des directives déterminant quelles parties doivent recevoir l'avis de requête en cause, a été entendue aujourd'hui, à/au [*lieu*].

 APRÈS AVOIR LU l'avis de motion, l'avis de requête et l'affidavit de [*nom*], fait le [*date*] et déposé, ainsi que les pièces qui y sont jointes, et après avoir entendu la plaidoirie des avocats de la requérante,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE qu'une copie de l'avis de requête et des documents devant être utilisés lors de l'audition de la requête soit envoyée par courrier recommandé, port payé, aux propriétaires inscrits et aux créanciers hypothécaires des biens ci-après énumérés, à leur adresse indiquée aux registres du bureau d'enregistrement des actes de la division d'enregistrement des actes du comté de ... et au rôle d'évaluation le plus récent du canton de ... :

 1) Lot ..., plan ..., canton de ...;

 2) Lot ..., plan ..., canton de ...;

 3) Lot ..., plan ..., canton de ...

et le tribunal ordonne que l'envoi de l'avis de requête et des documents qui l'appuient par courrier suivant les modalités précitées constituera une signification valable de cet avis et de ces documents.

 greffier local,

 Cour de l'Ontario (Division générale)